



Actions pour prévenir la violence à l'école

La Fédération s'implique!

Selon des lectures parcourues, depuis 7 ou 8 ans, partout en Occident, la criminalité est en baisse; la population vieillissante et la décroissance de la population entraînent cette tendance réjouissante. En dépit de cette situation, la violence verbale chez les jeunes continue d'être un problème préoccupant dans le milieu scolaire québécois qui tient à éviter que le problème de la violence en général ne se dégrade.

« En milieu scolaire, la détérioration des rapports que les jeunes entretiennent entre eux et avec les adultes révèle une désensibilisation bien réelle face à la violence. Les élèves sont nombreux à souffrir d'isolement et les divertissements à caractère violent créent un dommage important à leur imaginaire. La violence, verbale d'abord, constitue le terreau dans lequel une culture de l'agression devient la norme. »¹

Pour contribuer à prévenir la violence dans le réseau scolaire, la Fédération des commissions scolaires siège avec d'autres partenaires du réseau de l'éducation, de la justice et de la santé à la Table de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire.

Les objectifs de cette Table, constituée il y a six ans, sont de développer, par la mise en place d'actions concertées, une plus grande mobilisation des partenaires, de poursuivre la concertation entre les partenaires réunis, de faire connaître aux autres partenaires les moyens qu'ils ont mis en place et les résultats obtenus, de faire connaître les initiatives intéressantes et d'échanger sur de nouvelles approches à mettre de l'avant.

UNE SESSION DE FORMATION

La promotion de comportements pacifiques constitue un enjeu majeur pour cette Table, qui lancera cet automne une opération d'envergure pour sensibiliser les acteurs de l'école, les directions d'école et les membres des conseils d'établissement à agir dans cette perspective.

En effet, suivant la volonté du milieu, une session de formation de trois heures sera offerte par des ressources identifiées par la commission scolaire – comme des conseillers pédagogiques ou des enseignants – que la Table aura formées au préalable pour devenir des agents multiplicateurs dans le milieu. D'ailleurs, un projet pilote d'un an sera expérimenté à l'automne auprès de trois commissions scolaires avant de généraliser l'offre l'année scolaire suivante. C'est l'Association des cadres scolaires du Québec qui pilote, au nom de la Table, l'ensemble des activités découlant de cette opération provinciale.

OBJECTIFS DE LA SESSION DE FORMATION

- Sensibiliser les membres du conseil d'établissement et les directions d'école à leur rôle et responsabilités face à la violence en milieu scolaire et au maintien d'un climat sécuritaire.
- Informer de l'existence de moyens leur permettant de jouer efficacement leur rôle.
- Inciter à poser un diagnostic en vue d'élaborer un plan d'action.

Selon le représentant de la Fédération des commissions scolaires qui siège à cette Table, M. Clermont Provencher : « L'objectif d'une telle

démarche est de favoriser la généralisation de la pratique de comportements pacifiques dans le milieu scolaire, ce qui n'empêche pas les commissions scolaires déjà entreprenantes à cet égard de poursuivre leurs différentes actions. »

Il est important, ajoute M. Provencher, d'agir sur le terrain : « Cette formation permettra d'atteindre cet objectif. Elle constitue en fait un autre moyen pour favoriser une culture de la prévention dans le milieu scolaire et supporter les commissions scolaires dans leurs actions. »

Lorsque les participants auront suivi cette formation, ils seront en mesure de poser un diagnostic de leur situation et d'élaborer un plan d'action pour intervenir auprès des élèves des écoles publiques.

RÉALISATIONS DE LA TABLE DEPUIS SA CONSTITUTION

- Production d'un répertoire de ressources en prévention de la violence
- Accessibilité du répertoire sur Internet
- Production d'un cadre de référence sur la présence policière à l'école

La Table provinciale veut contribuer à prévenir la violence sous toutes ses formes et outiller les principaux acteurs des écoles pour qu'ils soient en mesure de créer, développer et maintenir des liens avec les intervenants des réseaux de la santé, des services sociaux et des milieux policiers. Le projet de formation destinée au conseil d'établissement constitue donc une voie privilégiée pour promouvoir des comportements pacifiques.

¹ *Pour vivre en paix : Une stratégie québécoise de prévention de la violence et de la criminalité*, Fondation du Docteur Philippe-Pinel, 1999, p. 4.